



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ECRIV'E.N.

AUTORISATION DE DIFFUSION

L'auteur (Nom et prénom)
Statut dans l'Education nationale :

autorise le Rectorat de l'Académie de Montpellier, représenté par Frédéric Miquel, IA-IPR de Lettres, 31 rue de l'Université, 34064 Montpellier Cedex 2

à éditer, publier voire vendre les textes littéraires intitulés :

.....
(titre du/des texte(s))

ARTICLE 1er **Droits**

1.1 L'auteur ne cède pas à l'éditeur les droits patrimoniaux de son ouvrage c'est-à-dire le droit exclusif de reproduire et de diffuser l'œuvre au public : l'auteur peut reproduire et diffuser son œuvre librement. La durée de diffusion est indéterminée mais l'auteur peut demander le retrait de ses textes du site académique.

1.2 L'auteur conserve la possibilité de communiquer autour de la publication de son œuvre auprès du public par tout moyen électronique, notamment par le biais d'un site personnel.

ARTICLE 2 **Contenu et exploitation de l'œuvre**

2.1 L'auteur déclare expressément être l'auteur des textes originaux concernés par la présente autorisation et précise qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun droit de préférence consenti dans le cadre de l'article L132-4 du Code de la Propriété Intellectuelle.

2.2 L'éditeur s'engage à assurer l'exploitation de l'œuvre dans des conditions telles que le droit moral de l'auteur soit protégé.

ARTICLE 3 **Rémunération**

3.1. Aucune rémunération ne sera versée à l'auteur.

Fait à, le

Signature de l'auteur